

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 22 janvier 2013 portant dissolution de la section opérations  
et création corrélative du centre de conduite des opérations**

NOR : INTJ1301415A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la sécurité intérieure ;  
Vu le code de la défense,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La section opérations du bureau des opérations et de l'emploi est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> février 2013. Corrélativement, le centre de conduite des opérations est créé à la même date.

Article 2

Le centre de conduite des opérations est subordonné au commandement de la gendarmerie de la Guyane française.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 janvier 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de division,*  
*directeur des opérations et de l'emploi,*  
B. SOUBELET